



FuVeMo

Fussgänger- und
Velomodellstadt Burgdorf

Berthoud Cité modèle pour
les piétons et les cyclistes

Zone de rencontre: à chacun son pas

L'image de Berthoud Cité modèle pour les piétons et les cyclistes est indissociable de l'idée qui a conduit, en 1996, à créer dans le quartier de la gare une zone de rencontre, d'abord baptisée «zone de flânerie». Depuis 2002, ce type d'aménagement est reconnu par le droit fédéral, dans l'Ordonnance sur la signalisation routière.

Principe

Une zone de rencontre est un espace accessible à toutes les catégories de trafic, dans lequel les piétons sont prioritaires et la vitesse des véhicules limitée à 20 km/h. D'abord conçues pour des quartiers d'activités économiques avec forte affluence de piétons, les zones de rencontre, depuis qu'elles ont un fondement juridique, peuvent aussi être aménagées dans des quartiers résidentiels à faible trafic, pour remplacer les rues résidentielles de naguère.

Bref historique

Décembre 1996: à titre d'essai, une zone de flânerie est créée à Berthoud, dans le quartier de la gare; elle est matérialisée par quelques éléments simples aux niveaux de la signalisation et de la perception visuelle. La zone de flânerie est l'aboutissement d'un consensus entre les intérêts des commerçants (magasins accessibles en voiture, maintien des places de stationnement), la démarche des associations de protection de l'environnement et celle des organisations actives dans le domaine des transports (vitesse réduite, priorité aux piétons).



Zone de rencontre – Bahnhofstrasse Est

Décembre 1998: l'Office fédéral des routes donne son accord à la zone de flânerie, à titre d'essai non limité dans le temps et moyennant un minimum d'éléments construits, ainsi qu'une nouvelle signalisation (zone désignée par des panneaux).

1^{er} janvier 2002: entrée en vigueur de la nouvelle Ordonnance sur la signalisation routière. Devenu «zone de rencontre», l'espace imaginé à Berthoud fait désormais partie intégrante du droit suisse en matière de circulation.



Panneau signalant une zone de rencontre avec, en arrière-plan, la borne «Zone de flânerie»

Réactions

Au fil de l'essai pilote, le scepticisme initial de la population et des commerçants a fait largement place à l'adhésion et à la satisfaction. Le revirement a été particulièrement net parmi les commerçants: en juin 1997, sur la cinquantaine de personnes propriétaires de magasins dans le quartier de la gare, seules 25% environ se disaient favorables à la zone de flânerie, tandis que 40% se montraient sceptiques et 10% n'avaient pas d'avis; en avril 2001, elles étaient 55% à souhaiter que la zone de flânerie soit maintenue et même améliorée, 40% à préconiser qu'elle reste telle quelle et 5% seulement à demander sa suppression.

Les clés du succès

Cibler les endroits appropriés:

- quartiers d'activités économiques avec forte affluence de piétons traversant la chaussée à tout moment et à tout endroit, mais qui, en raison de leur superficie réduite, ne se prêtent pas à devenir des zones purement piétonnes
- quartiers de la vieille ville et noyaux d'agglomération, ainsi que quartiers résidentiels à faible trafic dont les habitants s'attardent parfois dans la rue, ou y trouvent un espace de jeu.

Faire participer la population:

- la bonne acceptation d'un aménagement passe par l'intégration active, dans le projet, de la population concernée – associations de quartier et de commerçants, notamment –, et cela dès la phase des études.

Configurer l'espace pour modérer le trafic:

- espaces à trafic mixte, les zones de rencontre ne doivent pas présenter de dénivelé
- les éléments visuels et construits marquant leur accès doivent suggérer avec force qu'il y a changement de régime, et attirer l'attention des conducteurs sur le statut particulier des zones de rencontre (piétons prioritaires sur toute l'aire de circulation, vitesse réduite à 20 km/h, priorité de droite).

Communiquer et informer:

- communiquer en permanence avec les usagers de la route et avec la population, les informer avec conviction et imagination, telle est la condition indispensable pour que les usagers coexistent harmonieusement dans une zone de rencontre, mais aussi pour désamorcer les conflits et conforter l'adhésion.



Mieux expliquer pour faire mieux accepter

Effets positifs

- Les différents modes de déplacement coexistent de bonne grâce, attentifs les uns aux autres, dans un esprit convivial et pacifique.
- Le seuil de la vitesse est abaissé: dans le quartier de la gare à Berthoud, il est inférieur de quelque 20 km/h aux vitesses relevées avant l'aménagement de la zone de rencontre.
- La priorité obéit à une réglementation claire, facile à suivre.
- L'injonction se substitue à l'interdiction: la zone de rencontre (contrairement à la zone piétonne) n'exclut aucun mode de transport.
- Voués à l'habitat ou à l'activité économique, les quartiers sont plus accueillants pour ceux qui y vivent ou qui y passent: à Berthoud, dans le quartier de la gare, le trafic motorisé a diminué de 16%.
- Les centres-villes gagnent en attrait et le commerce local s'en trouve renforcé.

Coûts

La première année, l'aménagement, à titre d'essai, de la zone de flânerie n'a coûté que quelques dizaines de milliers de francs. Un peu moins de quatre ans plus tard, la somme investie ne dépassait pas 105 000 francs. Ce qui n'empêchait pas que près de 75% des résultats visés au niveau technique des transports étaient déjà atteints.

À partir d'octobre 2000, quelques éléments construits et un remodelage de la chaussée ont donné des contours nouveaux à la zone de flânerie, là où elle connaissait le plus d'affluence. Des fonds alloués par la Confédération et l'apport de capitaux privés permirent d'y investir encore 735 000 francs. Approximativement 90% des effets escomptés, y compris en termes d'urbanisme, sont dès lors réalisés.

Du projet pilote à la réalité quotidienne

Le site www.begegnungszonen.ch donne un bon aperçu des zones de rencontre aménagées ou prévues dans l'ensemble de la Suisse.

Pour plus d'informations
Berthoud Cité modèle
pour les piétons et les cyclistes
p.a. Baudirektion, Lyssachstrasse 92,
Case postale, 3401 Berthoud
Tél. 034 429 42 11, www.modelcity.ch